

**Procès-verbal
de la séance du lundi 29 janvier 2018 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017
3. Construction d'un parking sur la parcelle communale n° 374 de Burtigny
 - a) Préavis de la Municipalité n° 01/2018
 - b) Rapport de la Commission d'Urbanisme
 - c) Rapport de la Commission des Finances
4. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers et à la Municipalité. Il accueille également Monsieur Nicolas Tardin, architecte.

C'est avec tristesse que nous prenons connaissance du décès de la doyenne du village, Madame Charlotte Aellen, et avons une pensée pour ses proches.

Suite à l'assermentation de Monsieur Sébastien Cottier, le nombre de conseillers est de 31, dont 27 sont présents et 4 excusés.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation. Personne ne demande la lecture.

Monsieur Bertrand Jaccard demande qu'au point 8, la deuxième phrase soit complétée comme suit : ... car la société de laiterie a mis l'électricité hors service suite à divers démontages électriques non sécurisés.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Construction d'un parking sur la parcelle communale n° 374 de Burtigny **préavis de la Municipalité n° 01/2018**

Monsieur Daniel Hofer lit le rapport de la commission de l'urbanisme, composée de Messieurs Jean-Paul Humbert, Philippe Cordey et du rapporteur. La commission constate que ce projet de parking s'intègre bien sur cette place et apporte une grande plus-value à la parcelle. En outre, ce parking peut répondre à la pénurie de places de parc, en particulier pour les manifestations et l'Auberge, et offre quelques places couvertes dont la commune pourrait disposer pour ces propres besoins ou pour la location. La commission propose au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la commission de finances, composée de Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et du rapporteur. La commission a examiné les différents aspects financiers du projet. Le coût du parking est estimé à 1,1 millions de francs et serait pris en charge par le promoteur, qui serait exempté du paiement des CHF 180'000.- correspondant à 24 places de parc à CHF 7'500.-. En cas de mise en location des 9 places dont la commune disposerait, cela représenterait pour la commune une entrée de plus de CHF 8'000.- par année. La redevance annuelle pour le droit de superficie dégagerait un montant annuel de CHF 5'410.- au minimum.

Monsieur Claudio Cairoli rappelle qu'en 2006 déjà, la Municipalité avait discuté de la possibilité de faire un parking, dont les frais se seraient montés à CHF 250'000.-. Il n'y a pas de possibilité de créer des places de parc sur les parcelles des futurs logements de la Résidence Pie Grièche (anciennement Suboeno).

A la question, si la dalle est suffisamment solide en surface pour construire un bâtiment sur le parking, Monsieur Cairoli répond que le projet de construire un bâtiment sur cette place n'est pas concevable, car cela nécessiterait à nouveau la création de places de parc supplémentaires.

Monsieur Florian Hauser estime qu'il s'agit d'un beau projet. Il propose de réfléchir aux cheminements proposés afin de pouvoir p. ex. accéder directement à la cuisine de la salle communale avec une remorque-frigo.

Monsieur Paul Sergy se demande si la décision de la création de ce parking lié à la création des 12 nouveaux logements ne bloquerait pas tout futur projet de création d'appartements dans des bâtiments existants, le quota de nouveaux habitants prévu jusqu'en 2036 étant déjà presque rempli selon les informations données par la Municipalité lors de la dernière séance du conseil général.

Monsieur Claudio Cairoli répond que rien n'est encore définitif, la quatrième révision de la LAT est en cours. Pour l'instant, il est question de 65 nouveaux habitants potentiels.

Monsieur Bertrand Jaccard estime que les dimensions et surfaces des parcelles 304 et 283 rendent possible la création de places de parc sur ces parcelles, sous réserve de l'article 28 de la police des constructions. Les surfaces bâties au sol de 856 m², qui offrent 2'568 m² de surface brute de plancher habitable, permettraient la création de 22 logements au lieu des 12 annoncés. Que fait-on du potentiel entre 12 et 22 appartements ? Ne peut-on pas l'utiliser pour créer des places de parc ? Monsieur Jaccard relève qu'il manque un avant-projet à consulter et une étude plus approfondie de la commune pour nous prononcer sur la construction d'un parking en sous-sol sur la parcelle communale pour les parcelles 304 et 283.

En outre, Monsieur Jaccard demande quel est le potentiel d'appartements à construire dans le village pour ces 20 prochaines années. Sans avoir une stratégie claire de développement du village, la cession du sous-sol pose un problème d'égalité de traitement, ce qui ne pourra pas être fait pour les autres propriétaires du village. Il attire également l'attention sur le fait qu'en

cédant le sous-sol de notre parcelle communale, cela rend un développement immobilier communal futur impossible sur une parcelle qui est en zone d'utilité publique dans le futur PPA. Monsieur Jaccard est d'avis que la commune doit garder la maîtrise de son terrain pour un développement public futur.

Monsieur Claudio Cairoli lui répond que le projet initial comptait 24 appartements, mais que la commune a demandé de réduire le nombre à 12, par égard au nombre de nouveaux habitants et de places de parc à créer.

Monsieur Nicolas Tardin, architecte, a fait une étude d'un parking au sous-sol du bâtiment, ce qui s'est avéré impossible et aurait présenté un gros problème d'accès. Une solution avec parking au rez aurait ôté la plus belle partie constructible.

Madame Valérie Jeanrenaud relève qu'on vise à densifier le village par la transformation de maisons et de hangars. Un nouveau projet de construction sur la parcelle de Chise sera présenté au printemps/été de cette année. La commune veut garder la maîtrise des places de parc, c'est pourquoi elle ne céderait que le sous-sol en droit de superficie. En effet, la commune doit offrir suffisamment de places de parc pour l'Auberge, la location de la grande salle et l'Abbaye tous les cinq ans.

Monsieur Bertrand Jaccard demande que la votation soit ajournée et qu'un expert neutre soit mandaté pour étudier les possibilités de constructions.

Le président répond que l'ajournement n'est pas possible sans vice de forme.

Madame Marianne Savary demande si la construction du parking est liée à la bonne marche du projet de construction. Elle désirerait des informations supplémentaires sur le projet des appartements.

Madame Valérie Jeanrenaud répond que la commune sera partie prenante de la PPE et sera donc au courant de la construction.

Madame Chantal Burnet fait remarquer qu'il n'est pas possible de céder du terrain en droit de superficie tout en faisant partie de la PPE.

Monsieur Bertrand Jaccard demande s'il y a une obligation à court terme de marquer des places de parc sur la parcelle communale.

Madame Valérie Jeanrenaud répond qu'il n'y a pas l'obligation de la goudronner, mais qu'il faudrait aménager la place à moindre frais. En 2018, il faudra établir un règlement, puisque la commune loue des places de parc.

Avant de se prononcer sur le projet du parking, Monsieur Bertrand Jaccard demande de voir des chiffres sur le nombre de logements possibles dans le village.

La Municipalité répond que le nombre possible de nouveaux habitants dans de nouvelles constructions est de 65, mais que rien n'est encore défini pour les constructions dans d'anciens bâtiments.

Le président estime que nous avons toutes les informations nécessaires pour procéder au vote.

- **Votation** : Le préavis de la municipalité n° 01/2018 est accepté par 17 conseillers, avec 4 abstentions clairement manifestées et 2 refus.

4. Divers et propositions individuelles

Madame Chantal Burnet demande comment procéder pour obtenir de luminaires en haut du chemin des Oches.

Madame Valérie Jeanrenaud lui conseille de soumettre une demande écrite à la Municipalité.

Monsieur Sylvain Hofer demande si le lampadaire ôté au milieu de village suite à la construction sera remplacé.

Monsieur Claudio Cairoli répond que la Romande Energie a déjà été contactée à ce sujet.

Madame Jacqueline Feignoux demande que la liste des personnes capables d'utiliser défibrillateur soit mise à jour.

Monsieur Sébastien Cottier se renseigne au sujet du niveau l'eau.

Monsieur Pierre Hauser répond que les résultats des forages viendront ces jours, mais qu'il faudrait encore de l'eau pour remplir correctement la nappe phréatique.

La prochaine séance du conseil général est fixée au jeudi 28 juin 2018.

La Municipalité remercie le conseil d'avoir accepté le projet du parking.

Monsieur Bertrand Jaccard demande qu'à l'avenir les documents pour le conseil soient envoyés plus tôt pour permettre de les étudier correctement.

Le président clôt la séance à 20h50 et invite les conseillers à la verrée préparée par le Municipalité.

Le président

La secrétaire

Patrick Rosselet

Eliane Hofer